

Objet : Acceptation d'un sous-traitant avec paiement direct- GB CLIM CONFORT - Lot N°2 « CVC - Electricité » / Marché n°2025-04-11 « Travaux de réhabilitation énergétique » dans les écoles de Fourques

DECISION N° 093-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu l'article 283 du Code Général des Impôts relatif aux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2193-1 à 2193-14 et R2193-1 à R2193-22 relatifs à la sous-traitance ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et L5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures (y compris marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;
u la délibération N°B-25-027 du 19 mai 2025 relative à l'attribution des trois lots du marché n°2025-04-11 ayant pour objet « Travaux de réhabilitation énergétique » dans les écoles de la commune de Fourques (30) prévoyant une durée totale d'exécution de 3,5 mois ;
Vu la notification du marché lot n°2 « CVC-Electricité » à son attributaire l'entreprise HERVE THERMIQUE en date du 21 mai 2025 prescrivant une exécution des prestations « Dès réception de la présente notification » ;
Vu le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance, tel que ci-annexé, prévoyant de confier les prestations de « Travaux de climatisation » à la société GB CLIM CONFORT, représentée par Monsieur Grégory BURDINO, pour un montant de 26 280,15€HT ;

Considérant les travaux contenus dans le lot n°2 « CVC - Electricité » et le besoin de sous-traiter une partie des prestations, ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance d'une partie des travaux prévus dans le lot n°2 « CVC - Electricité » à l'entreprise GB CLIM CONFORT, représenté par Monsieur Grégory BURDINO, pour la réalisation de « Travaux de climatisation », pour un coût de 26 280,15€HT et une durée de 2 mois ;

Article 2 : D'approuver le paiement direct du sous-traitant ;

Article 3 :

D'approuver la répartition financière correspondante telle que présentée ci-dessous :

LOT 2 – CVC Electricité

Société	Montant initial du marché €HT	Montant DC 4 €HT	Nouvelle répartition du marché €HT
Mandataire HERVE HERMIQUE	196 384,30		170 104,15
Sous-traitant GB CLIM CONFORT		26 280,15	26 280,15
TOTAL	196 384,30		196 384,30

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250711-093-2025-CC
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Article 4 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget en cours comme suit

Budget	Opération
Principal	9112

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ



MARCHES PUBLICS DECLARATION DE
SOUS-TRAITANCE²

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire
Tél : 04.66.59.92.80

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) : *(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)*

Monsieur Hervé Boule, Directeur Général des Services

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

**REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE L'ECOLE MATERNELLE
A FOURQUES LOT 2 CVC - ELECTRICITE**

² Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire

☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)

☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

SAS HERVE THERMIQUE

Adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Adresse Agence : ECOPARC - 25 rue de la Garriguette- CS 20110 - 34130 SAINT AUNES

Siège Social : 14 rue Denis Papin 37300 JOUE LES TOURS -

Adresse électronique : montpellier@herve-thermique.com

Numéros de téléphone et de télécopie : Tél. +33 (0)4 67 22 56 30

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) : 627 220 049 01306

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (*entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.*) : SAS

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

BURDINO Grégory – GB CLIM CONFORT

Adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

101 RACCOURCI DE SOUVIGNARGUES 30250 SOUVIGNARGUES

Adresse électronique : gbclimconfort@outlook.fr

Numéros de téléphone et de télécopie :



Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) : 91209977700019

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises : Entreprise individuelle

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Monsieur Grégory BURDINO, gérant

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

☒ Oui ☐ Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui

☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées : Travaux de climatisation

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

.....

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont : **Les**

catégories de personnes concernées sont : **Le**

soumissionnaire/titulaire déclare que :

☐ le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'[article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2^{nonies} de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Montant hors TVA : 26 280,15

Modalités de variation des prix : Ferme

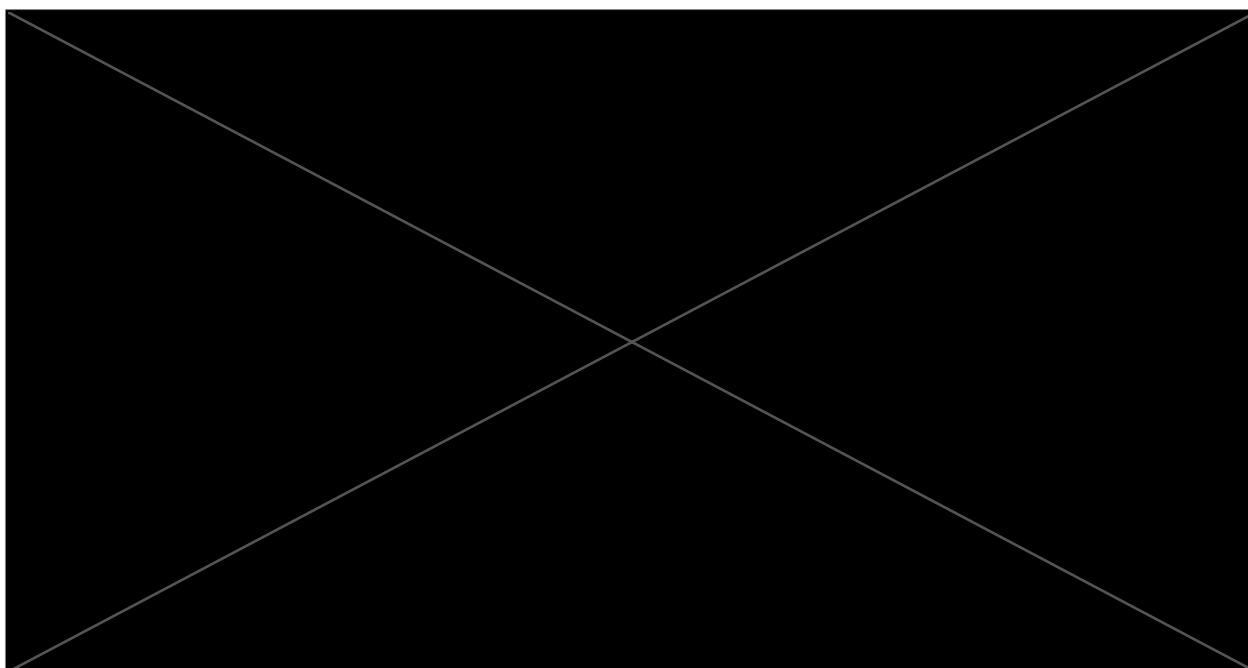
Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique) :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)



Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Oui

☒

Non

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : 2 MOIS

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

-
-
-
-
-

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*):

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

☐

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☒ La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

☒ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A SOUVIGNARGUES , le 03/07/2025

A ST AUNES , le 03/07/2025

Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

GB CLIMCONFORT
BURDINO Grégory
101 Rue Courci de Souvignargues
30250 SOUVIGNARGUES
Siret : 912 099 777 00619
Tél. 04 87 45 30 02 mail : gregor.burdino@climconfort.fr

25, Rue de la Garquette
ECC/ARC - CS 20510
341 30 SAINT-AUNES
Tél. / 04 67 22 56 30
Tél. / 04 67 22 56 30
Tél. / 04 67 22 56 30

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A Beaucaire , le 11 JUIL. 2025

Le représentant de l'acheteur :



N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le _____

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

Beaucaire, le 11 JUL. 2025

Objet : Acceptation d'un sous-traitant avec paiement direct PIERRES DN/ lot N°1 « Aménagement VRD, espaces verts » / Marché n°2024-10-32 « Aménagement d'une piste cyclable et d'un parc urbain » à Bellegarde

DECISION N° 094-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu l'article 283 du Code Général des Impôts relatif aux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2193-1 à 2193-14 et R2193-1 à R2193-22 relatifs à la sous-traitance ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et L5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures (y compris marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;
Vu la délibération N°24-117 du 9 décembre 2024 relative à l'attribution des deux lots du marché n°2024-10-32 pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'un parc urbain à Bellegarde, comprenant la sous-traitance d'une partie des travaux du lot n°1 et le paiement des sous-traitant, sous-traitance par LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESSIGNE des travaux de « réalisation de béton désactivé et signalisation » à la société ESR pour un coût de 13 456,00€ HT et une durée de 20 jours et des travaux de « réalisation espaces verts » à la société DAUDET PAYSAGES pour un coût de 72 700,37€ HT et une durée de 20 jours ;
Vu la délibération N°B-25-004 portant annulation partielle de la délibération N°24-117 en ce qui concerne l'attribution du lot N°2 suite à une erreur non régularisable de calcul de l'attributaire ;
Vu la notification du lot n°1 « Aménagement VRD, espaces verts » à son attributaire, le groupement conjoint LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE – DAUMAS TP, en date du 19 décembre 2024 ;
Vu l'ordre de service N°1, d'un montant de 422 212,07€ HT, prescrivant le début des travaux au 4 janvier 2025 pour une durée de 20 semaines, notifié le 3 janvier 2025 ;
Vu le formulaire DC4 tel que ci-annexé, relatif à la sous-traitance par LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE des travaux de « réalisation d'un mur en pierres sèches » à la société PIERRES DN, représentée par Monsieur Dan MINCOU, Gérant/Président, pour un coût de 5 760€ HT et une durée de 30 jours.

Considérant les travaux prévus dans le lot n°1 et le besoin de sous-traiter une partie des prestations ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance par LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE des travaux de «réalisation d'un mur en pierres sèches » à la société PIERRES DN, représentée par Monsieur Dan MINCOU, Gérant, pour un coût de 5 760€ HT et une durée de 30 jours ;

Article 2 : D'approuver le paiement direct du sous-traitant ;

Article 3 :

D'approuver la répartition financière correspondante telle que présentée ci-dessous :

LOT 1 : « Aménagement VRD, espaces verts »

Société	Montant initial du marché €HT	Montant DC 4 €HT	Nouvelle répartition du marché €HT
Mandataire LAUTIER -MOUSSAC	279 595,31	- 5 760,00	212 876,70
Sous-traitant ESR (Stade de l'offre)	13 456,00		13 456 ,00
Sous- traitant DAUDET PAYSAGES (Stade de l'offre)	72 700,37		72 700,37
Sous-traitant PIERRE DN	-	5 760,00	5 760,00
Cotraitant DAUMAS TP	117 419,00		117 419,00
TOTAL	422 212,07		422 212,07

Article 4 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget en cours comme suit

Budget	Opération
Principal	9115

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ



MARCHES PUBLICS DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE N°LM03

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1, Avenue de la Croix Blanche
30300 BEUCAIRE

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence – Mr Le Président
1, Avenue de la Croix Blanche
30300 BEUCAIRE

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

Travaux d'aménagement d'une piste cyclable et d'un parc urbain à Bellegarde
Lot n°01 : Aménagement VRD, espaces verts – Marché n°2024-10-32

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire

☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

(sous-traitant présenté après attribution du marché)

☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Groupement : LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE / SAS DAUMAS TP

Les prestations sous-traitées seront réalisées pour le compte du mandataire :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)

Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade - RD 226 - 30190 MOUSSAC

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) : 21, Avenue Frédéric Mistral - BP n°50071 - 84102 ORANGE CEDEX

Adresse électronique : lautier@brajavesigne-lm.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : 04.66.81.61.87.

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :
319 755 823 00196

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : SA

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)

Siège social : 21, Avenue Frédéric Mistral - BP n°50071 - 84102 ORANGE CEDEX

Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade - RD 226 - 30190 MOUSSAC

Tél. : 04.66.81.61.87. - Mail : lautier@brajavesigne-lm.fr

SIRET : 319 755 823 00196

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

SARL PIERRE DN

34, Rue de Garrigotte - 30320 MARGUERITES

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) : Sans Objet

Adresse électronique : mincudan79@yahoo.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : 06.10.14.02.03.

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

SIRET 818 553 281 00010 - Capital : 10 000.00 € - Code APE 4399C

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises : SARL - RCS NIMES B 818 553 281

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Mr Dan MINCU - Gérant

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

☒ Oui ☐ Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (article R. 2393-33 du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées : Réalisation d'un mur en pierres sèches

~~Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :~~

~~Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :~~

~~La durée du traitement est :~~

~~La nature des opérations réalisées sur les données est :~~

~~La ou les finalité(s) du traitement sont :~~

~~Les données à caractère personnel traitées sont :~~

~~..... Les catégories de personnes concernées sont~~

~~: Le soumissionnaire/titulaire déclare que :~~

☐ ~~le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;~~

☐ ~~le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).~~

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2^e paragraphe de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : **20%**
- Montant hors TVA : **5 760.00 €**

Modalités de variation des prix : Prix Fermes

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique) :

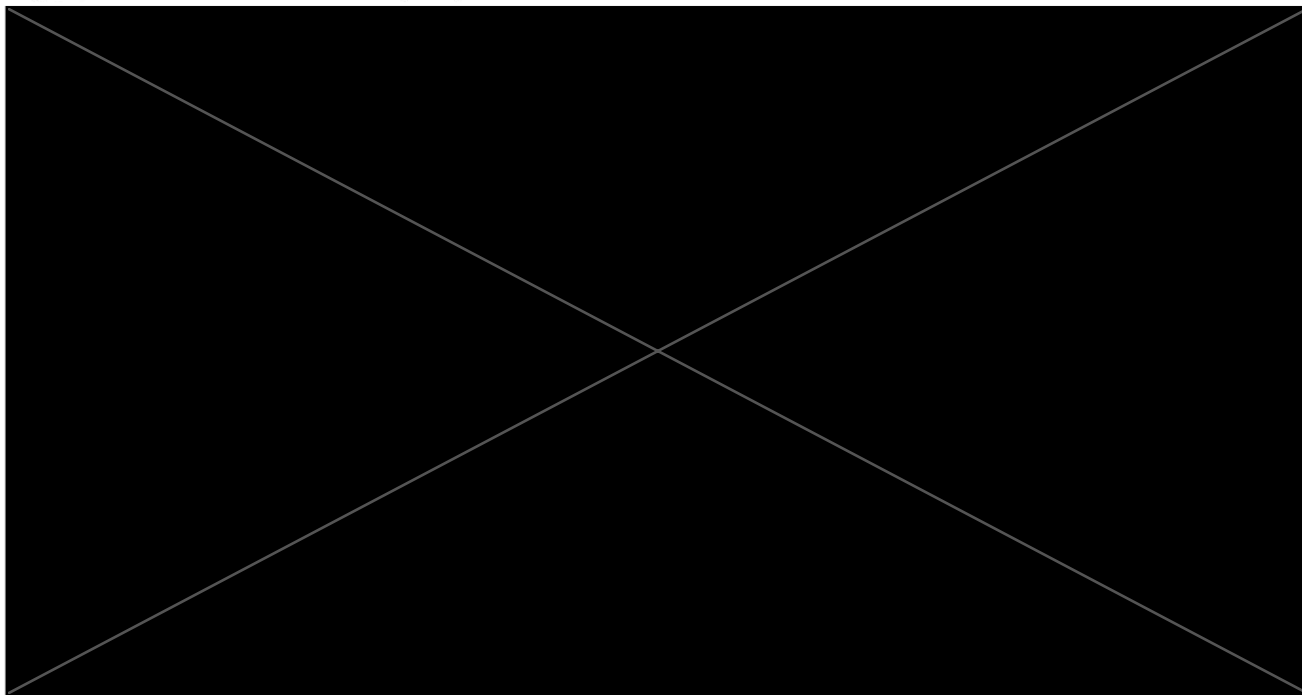
(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)



Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☒ Non

I - Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur.
Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : **30 jours**

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- **C.F. : Dossier administratif ci-joint**
-

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☒ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

Exemplaire unique non délivré sur ce marché

- ☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
OU
☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;
OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A Marguerittes, le 23/06/2025

Le sous-traitant :

(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

MAÇONNERIE GENERALE
de la Garrigotte - 30520 MARGUERITES
Tél : 06 21 64 49 13 - 06 10 14 02 03
Siret : 818 553 281 000 10
Email : mincudan79@yahoo.com

A Moussac, le 23/06/2025

Le soumissionnaire ou le titulaire :

(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Le Mandataire

LAUTIER MOUSSAC
Etablissement BRAJA VESIGNE
N°5 Zone d'Activités Polre Plantade - RD 226
30190 MOUSSAC
Tél. : 04.66.81.61.67, - Fax : 04.66.81.61.41,
SIRET : 919 738 823 001 00 - APE 4211Z

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A Beaucaire, le 11 JUIL. 2025

Le représentant de l'acheteur :



DC4 - Déclaration de sous-traitance

Version code de la commande publique

Page: 6 / 7

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250711-094-2025-CC
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

Beaucaire, le 11 JUL. 2025

Objet : Modification du montant des travaux sous-traités à la SAS Philip FRERES / Marché n°2024-10-33
« Travaux d'aménagement de la vélo-route ViaRhôna entre Bellegarde et Saint-Gilles »

DECISION N° 095-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu l'article 283 du Code Général des Impôts relatif aux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2193-1 à L.2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 relatifs à la sous-traitance ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés d'un montant égal ou supérieur au seuils européens de procédure formalisée : la préparation, la signature du rapport d'analyse des offres, la signature de tous courriers et/ou documents relatifs à la finalisation de la procédure de passation, l'exécution (hors avenants et marchés complémentaires) et le règlement des marchés ;
Vu la délibération n°24-119 du 09 décembre 2024 relative à l'attribution d'un marché n°2024-10-33 concernant les travaux d'aménagement de la vélo-route ViaRhôna entre Bellegarde et Saint-Gilles ;
Vu la notification du marché, lot n°1 Aménagements de voirie à son attributaire le groupement d'entreprises LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE, mandataire, SAS CAZAL et EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, cotraitants, en date du 14 février 2025 ;
Vu le formulaire DC4 relatif à la sous-traitance déclarée au stade de l'offre, par LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE pour les travaux de préparation du support par grenaillage par l'entreprise PROCESS GRENAILLAGE, pour un coût de 172 620€HT et pour une durée de 90 jours ;
Vu l'ordre de service n°1 d'un montant de 3 278 145,40€ HT, prescrivant le début d'exécution des travaux compris dans le lot n°1, à l'exception des tranches optionnelles 1 et 2 d'un coût global de 1 035 928€HT, pour une durée globale de 32 semaines, notifié le 17 février 2025 ;
Vu l'ordre de service n°2, prescrivant l'interruption des travaux à compter du 15 mars 2025, notifié le 21 février 2025 ;
Vu la décision N°066-2025 acceptant la sous-traitance des travaux de « confortement de berges par tunage » et le paiement direct par la SAS CAZAL de la SAS Philip FRERES, représentée par Monsieur Thibault PHILIP, Directeur Général, pour un montant de 32 700,00€ HT et pour une durée de 10 jours ;
Vu le formulaire DC4, tel que ci-annexé, présenté pour la sous-traitance des travaux de « confortement de berges par tunage » et le paiement direct par la SAS CAZAL de la SAS Philip FRERES, représentée par Monsieur Thibault PHILIP, Directeur Général, pour un montant de 297 400€ HT et jusqu'au 18 août 2025 ;
Considérant les travaux contenus dans le lot n°1 « Aménagements de voirie » et le besoin de sous-traiter une part plus importante des travaux de confortement de berges par tunage ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'augmentation à un coût de 297 400 € HT de la part sous-traitée des travaux prévus dans le lot n°1 « Aménagements de voirie » par la SA LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE à la SAS Philip FRERES représentée par son Président Monsieur Thibault PHILIP, pour la prestation de « confortement de berges par tunage ».

Article 2 : D'approuver la répartition financière suivante :

LOT 1 Aménagement de voirie :

Société	Montant initial €HT	Montant DC4 €HT	Nouvelle répartition du marché €HT
Mandataire LAUTIER MOUSSAC	1 265 769,65		« »
Sous-traitant PROCESS GRENAILLAGE (stade offre)	172 620,00		« »
Cotraitant CAZAL	1 404 594,10	- 264 300,00	1 139 894,10
Sous-traitant PHILIP FRERES	32 700,00	+ 264 300,00	297 000,00
Cotraitant EUROVIA	1 438 389,65		« »

Le total global du marché demeure inchangé.

Article 3 : D'approuver le paiement direct du sous-traitant ;

Article 3 : Que les dépenses sont inscrites au budget 2025 comme suit :

Budget	Opération
Principal	9109

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ



MARCHES PUBLICS DECLARATION DE
SOUS-TRAITANCE²

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) : (Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)

Juan MARTINEZ, Président De la Communauté de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

Travaux d'aménagement de la vélo-route
ViaRhôna entre Bellegarde et Saint-Gilles

² Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

- ☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- ☐ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement
(sous-traitant présenté après attribution du marché)
- ☒ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du **05/03/2025**

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

CAZAL SAS

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

**8 ZA Cardona
11 410 - SALLES SUR L'HERS**

Adresse électronique :

gduhamel@cazaltp.fr ; hhabar@cazaltp.fr ; nmarty@cazaltp.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : **04 68 60 30 07**

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD : **313 211 864 00027**

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : **SAS**

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

**LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)
N°5 Zone d'Activités Peire Plantade — RD 226 — 30190 MOUSSAC
04.66.81.61.87
SIRET : 319 755 823 00196**

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
PHILIP FRÈRES

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

**2 rue des Orgeuillous – BP 40
34 270 – SAINT MATHIEU DE TREVIERS**

Adresse électronique : **sg@philipfreres.com**

Numéros de téléphone et de télécopie : **04 67 55 58 70**

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

314 752 429 00063

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

SAS – RCS : 314 752 429 MONTPELLIER

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Thibault PHILIP, Directeur Général

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

☒ Oui ☐ Non

Pour les marchés de défense ou de sécurité passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées : **Confortement de berges par Tunage**

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

☒ le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☒ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'[article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2^{nonies} de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Ancien Montant hors TVA : **32 700 €**
- Nouveau Montant hors TVA : **297 400 €**

Modalités de variation des prix : **PRIX FERMES**

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique) :

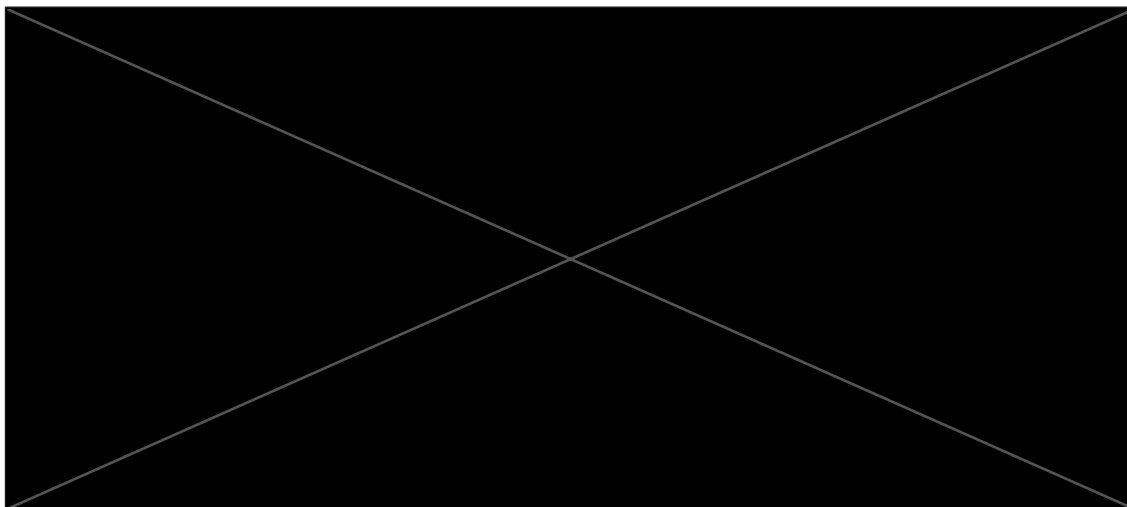
(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)



Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☒ Non

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : **18 août 2025**

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- **Pièces administratives PHILIP FRERES**

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (*applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique*) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

- OU
- ☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
 - ☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse

☒ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A SAINT MATHIEU DE TREVIER le 23/06/2025

Le sous-traitant : PHILIP FRERES
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Signature numérique de
Thibault PHILIP
Date : 2025.06.24 10:26:51
+02'00'

A MOUSSAC, le 23/06/2025

Le mandataire : LAUTIER MOUSSAC
(personne identifiée rubrique D du DC4)

Signature
numérique de
Sebasti
en DIAZ
Date :
2025.07.03
09:04:19 +02'00'

A SALLES SUR L'HERS, le 23/06/2025

Le co-traitant : CAZAL SAS
(personne identifiée rubrique D du DC2)

Signature numérique par : Mathilde ROUX
Nom DN : CN = Mathilde ROUX C = FR O
= CAZAL OU = CAZAL, 0002
31321186400027, Direction Générale
Date : 2025.06.24 10:50:14 +02'00'

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A Beaucaire, le 11 JUIL. 2025

Le représentant de l'acheteur :



N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

Objet : Proposition d'assistance juridique pour la rédaction d'un deuxième mémoire en défense - Assistance juridique et représentation dans le cadre de la requête n°2400683 de la société Orange devant le Tribunal administratif de Nîmes (Titre de recette)

DECISION N° 096-2025

(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.2512-5 (8°) relatif à l'applicabilité des règles relatives aux marchés publics pour les services juridiques de représentation légale d'un client par un avocat dans le cadre d'une procédure juridictionnelle ;

Vu les articles R. 431-1 et suivants du Code de justice administrative relatif à la représentation des parties devant le Tribunal administratif ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour défendre la Communauté de communes des actions intentées contre elle ;

Vu la décision n°039-2024 du 22 mars 2024 relative à la proposition de services – Assistance juridique et représentation dans le cadre de la requête de la société Orange devant le Tribunal administratif de Nîmes n°2400683 en date du 20 février 2024 ;

Vu la proposition d'assistance juridique et de représentation en justice complémentaire, établie par le cabinet Latournerie Wolfrom Avocats, en date du 7 juillet 2025, relative à la rédaction d'un deuxième mémoire en défense dans le cadre de la requête n°2400683 déposée par la société Orange, pour un coût de 20h au taux horaire moyen de 270€ HT, soit un montant de 5 400€HT, TVA en sus au taux en vigueur, telle que ci-annexée.

Considérant :

- **Que** la société Orange a saisi le Tribunal administratif de Nîmes aux fins d'obtenir l'annulation du titre exécutoire n°16, d'un montant de 27 829,44 € TTC, émis et rendu exécutoire le 22 décembre 2023 par la Communauté Communes Beaucaire Terre d'Argence, et d'être déchargée du paiement des sommes réclamées par la CCBTA.
- **Que** la Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence a produit un mémoire en défense le 1er octobre 2024 pour conclure au rejet de la requête.
- **Que** par un mémoire en réplique enregistré le 19 mai 2025, la société Orange a maintenu ses conclusions initiales et formuler plusieurs observations en réponse au mémoire en défense déposé par la Communauté de communes.
- Qu'il est nécessaire pour la CCBTA d'être assistée juridiquement par un cabinet d'avocats pour la rédaction d'un deuxième mémoire en défense en réponse au mémoire en réplique de la société Orange, ce travail étant estimé à une durée de 20 heures.

DECIDE

Article 1 : D'approuver la proposition d'assistance juridique et de représentation en justice complémentaire, proposée par le cabinet Latournerie Wolfrom Avocats - (75 008 PARIS), telle que ci-annexée.

Article 2 : D'indiquer que les diligences réalisées par le cabinet Latournerie Wolfrom Avocats (citées dans la proposition annexée) seront facturées comme suit :
20h x 270€ HT (taux horaire moyen) - Budget forfaitaire de 5 400,00€ HT (TVA en sus au taux en vigueur).

Article 3 : Indique que les dépenses seront inscrites au budget en cours et réparties comme suit :

Budget	Chapitre
030-243000585-20250711-096-2025-CEHD Date de télétransmission : 11/07/2025 Date de réception préfecture : 11/07/2025	011

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ



**Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence**
1, avenue de la Croix Blanche
30 300 Beaucaire

A l'attention de Monsieur Hervé Boulle
et Madame Valérie Normand
Par courriel : herve.boulle@laterredargence.fr
valerie.normand@laterredargence.fr

Paris, le 7 juillet 2024

**Objet : Requête n°2400683 de la société Orange devant le Tribunal administratif de
Nîmes - Proposition d'assistance juridique pour la rédaction d'un mémoire
en défense n°2**

Monsieur le Président,

Nous vous adressons notre proposition d'assistance juridique dans le cadre de la requête n°2400683 de la société Orange devant le Tribunal administratif de Nîmes en date du 20 février 2024 par laquelle elle demande l'annulation du titre exécutoire n°16 d'un montant de 27.829,44 € émis et rendu exécutoire le 22 décembre 2023.

Il est rappelé que la Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence a produit un mémoire en défense le 1^{er} octobre 2024 pour conclure au rejet de la requête/

Par un mémoire en réplique enregistré le 19 mai 2025, Orange maintient ses demandes et formule un certain nombre d'observations sur le mémoire en défense produit par la Communauté de communes.

La présente proposition concerne la rédaction d'un mémoire en défense n°2 en réponse au mémoire en réplique d'Orange et elle comprend les diligences suivantes :

- l'analyse du mémoire en réplique d'Orange ;
- nos recherches textuelles, jurisprudentielles et doctrinales complémentaires ;
- la rédaction d'un premier projet de mémoire en défense n°2 ;
- nos différents échanges avec la CCBTA ;
- la finalisation du mémoire en défense n°2 et son dépôt devant le Tribunal administratif.



Nous vous proposons de retenir un budget de 20 h au taux horaire moyen de 270 euros HT, soit un montant de 5.400 euros HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Si cette proposition vous convient, nous vous remercions de nous l'adresser revêtue de la mention « bon pour accord », signée avec le tampon de votre collectivité et datée ou bien de nous adresser le bon de commande correspondant.

Nous vous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations dévouées et les meilleures.

Terence Cabot
Avocat associé

Objet : Demande de subvention auprès de la Région au titre des crédits de la Banque des Territoires pour le financement de la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation de la friche Aillaud, à Beaucaire.

DECISION N° 097-2025
(7.5 Subventions)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu la délibération n°20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant visé ;

Vu le dispositif de la Région Occitanie d'accompagnement des études des communes « Bourg Centre » et/ou « Petites Villes de Demain » ,

Vu la convention Petites Villes de Demain signée le 16 octobre 2023,

Considérant que la CCBTA porte le projet de rénovation d'une friche urbaine et patrimoniale à Beaucaire, inclus dans différents programmes de revitalisation (Petites Villes de Demain, Bourg Centre Occitanie, Opération de Revitalisation du Territoire, etc) dont la Région est partenaire ;

Considérant que pour mener à bien ce projet structurant, la CCBTA, maître d'ouvrage, a confié à la SPL Terre d'Argence le pilotage de cette opération d'envergure ;

Considérant que pour assurer la conduite architecturale et technique de ce projet, un marché de maîtrise d'œuvre va être attribué à l'équipe menée par l'agence TAUTEM Architecture, mandataire du groupement. Ce marché comprend notamment les missions d'études de conception, de direction des travaux, de coordination de chantier et d'assistance à la réception, ainsi que des missions complémentaires spécifiques ;

Considérant que le montant de ce marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 972 000 € TTC, soit 810 000 € HT, calculé sur la base de 15 % du montant prévisionnel des travaux, estimés à 5 400 000 € HT ;

Considérant que la Région, à travers le partenariat de la Banque des Territoires et le dispositif d'accompagnement des études des communes « Bourg centre » et/ou « Petites Villes de Demain », a élargi son champ d'intervention aux phases amont de maîtrise d'œuvre -hors phase ACT et suivantes- afin de les appuyer dans la concrétisation des projets,

Considérant que la CCBTA souhaite solliciter le soutien des différents partenaires publics et notamment celui de la Région ;

Considérant le plan de financement suivant, prenant compte les seules dépenses éligibles :

Dépenses	396 200€ HT
Etudes de conception de maitrise d'œuvre :	396 200€ HT
Recettes	396 200€ HT
Subvention prévisionnelle Région/Banque des Territoires (50% TTC)	198 100€
CCBTA :	198 100€

DECIDE

Article 1 : De présenter une demande de subvention auprès de la Région, au titre du dispositif d'accompagnement des études des communes Bourg Centre et/ou Petites Villes de Demain.

Article 2 : De solliciter une aide financière à hauteur de 198 100€.

Article 3 : Cette subvention sera versée au budget principal de la CCBTA.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président



Juan Martinez

Beaucaire, le 10 juillet 2025,

Le Président,

A

Madame la Présidente
Conseil Régional Occitanie
Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité de
la Montagne
201 avenue de la Pompignane
34 064 Montpellier cedex 2

N/Réf : JM/HB/ED

L/AR : 2C 174 937 65057

Objet : Demande de financement – accompagnement des études des communes BCO et PVD

Madame,

Dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments existants et de construction d'un bâtiment neuf sur le site de l'Îlot Aillaud, situé à Beaucaire, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, maître d'ouvrage, a confié à la SPL Terre d'Argence le pilotage de cette opération d'envergure.

Afin d'assurer la conduite architecturale, technique, économique et réglementaire de ce projet, un marché de maîtrise d'œuvre va être attribué à l'équipe menée par l'agence TAUTEM Architecture, mandataire du groupement. Ce marché comprend notamment les missions d'études de conception, de direction des travaux, de coordination de chantier et d'assistance à la réception, ainsi que des missions complémentaires spécifiques.

Le montant de ce marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 972 000 € TTC, soit 810 000 € HT. Il est calculé sur la base de 15 % du montant prévisionnel des travaux, estimés à 5 400 000 € HT.

Dans ce contexte, nous sollicitons le soutien de la Région et de la Banque des Territoires, pour accompagner certaines étapes décisives du projet : de l'AVP jusqu'au DCE. Ce soutien permettrait de renforcer notre capacité d'action et de garantir une conduite de projet à la hauteur des ambitions partagées dans le cadre des programmes **Petites Villes de Demain et Bourg Centre Occitanie**, dont nos institutions sont partenaires à Beaucaire.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de subvention ainsi que les pièces justificatives.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président



Juan Martinez





DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE
Politiques contractuelles territoriales Occitanie 2022-2028 :

Accompagnement des études stratégiques, pré-opérationnelles thématiques, de faisabilité, d'expertise économique conduites par les communes de la région Occitanie

Nom de l'opération : Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'îlot Aillaud, à Beaucaire

Maitre d'Ouvrage : Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

CONTACTS

Adresser tous les courriers à :

Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
A l'attention de la Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité de la Montagne

Attention : La demande de financement devra être antérieure au commencement de l'exécution du programme d'actions ou de l'opération pour lequel un dossier est déposé.

DATRM

Dossier de demande de financement
*Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.*

Mise à jour Juillet 2021

Liste des pièces à joindre

- ☐ Une lettre de demande de financement adressée à Madame la Présidente

❖ Pièces Administratives

- ☐ Fiche d'identification du demandeur (selon modèle A1)
- ☐ Attestation sur l'honneur (selon modèle A2)
- ☐ Relevé d'identité bancaire (RIB)
- ☐ Attestation de non-assujettissement à la TVA le cas échéant (si le budget est présenté TTC) ou d'assujettissement partiel
- ☐ Délibération autorisant l'exécutif à solliciter un financement

❖ Pièces techniques liées à l'opération

- ☐ Descriptif de l'opération (selon modèle A3)
- ☐ Plan de financement daté et signé par le représentant légal (selon modèle A4)
- ☐ Attestation de non-commencement de l'opération (selon modèle A5)
- ☐ Cahier des charges de l'étude
- ☐ Devis estimatifs détaillés
- ☐ Fiche engagement au titre de l'Eco conditionnalité des aides (selon modèle A6)
- ☐ Fiche « Données techniques et géographiques de l'étude », (selon modèle A7)

La complétude du dossier ne vaut pas son éligibilité puisqu'une telle décision relève de l'Assemblée Plénière ou de la Commission Permanente du Conseil Régional.

* Si les documents ne sont pas signés par le représentant légal, joindre le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

FICHE D'IDENTIFICATION

I) Identification du demandeur :

• Nom : Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

• Adresse du siège social : 1 avenue de la croix blanche

Code Postal : 3 0 3 0 0 Commune : Beaucaire

• Téléphone : 0 4 6 6 5 9 9 2 8 0 |

• Email :contact@laterredargence.fr.....

• Numéro SIRET (14 chiffres) : 2 4 3 0 0 0 5 8 5 0 0 1 0 5 |

• Régime TVA : ☐ Assujetti ☒ Non assujetti ☐ partiellement assujetti taux de.....%

II) Identification du responsable légal et de la personne chargée du dossier :**➤ Représentant légal**

• Fonction : Président

• Nom : MARTINEZ..... Prénom : Juan

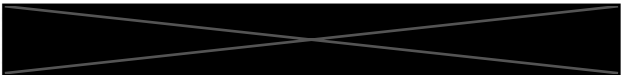
• Téléphone : 0 4 6 6 5 9 5 4 5 4 |

• Email : herve.boulle@laterredargence.fr.....

➤ Personne chargée du dossier au sein de la structure si différente

• Fonction : Chef de projet Petites Villes de Demain.....

• Nom : DINH..... Prénom : Emeline.....

• Téléphone : 

• Email : emeline.dinh@laterredargence.fr

DATRM

Dossier de demande de financement
Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.

III) Financements publics sur les trois dernières années

Année en cours (n) 2025

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Conseil Régional		117 804€	
CNR		40 000€	
	TOTAL	157 804€	

Année n-1 2024

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Etat		176 469	
Conseil Régional		113 186	
Conseil Départemental		654 654	
FEDER		622 669	
	TOTAL	944 309	

Année n-2 2023

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Etat		223 934	
Conseil Régional		1 088 839	
Conseil Départemental		100 507	
Autres		228 926	
	TOTAL	1 642 207	

DATRM

Dossier de demande de financement
Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.

Mise à jour Juillet 2021

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) **Juan Martinez**, en qualité de signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Région destinée à la réalisation de l'opération intitulée « **Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'Îlot Aillaud, à Beaucaire** ».

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée :

Pour un coût total de l'opération de

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des résultats de consultations d'entreprises, ou si le projet ne donne pas lieu à un marché public, sur des devis, factures pro-forma...
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc...
- Informer la Région de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique),
- Respecter les règles de commande publique, pour les organismes soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération,
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement,
- Faire état de la participation de la Région en cas d'attribution du financement,
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement régional.

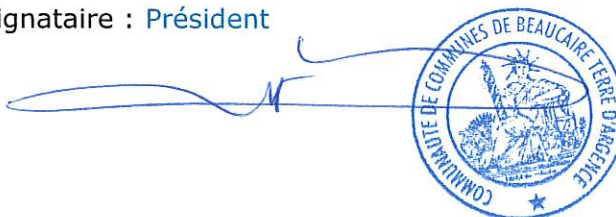
Fait à Beaucaire , le 10.07.2025

Cachet et signature du demandeur (représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire : **Président**

DATRM

Dossier de demande de financement
Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.



1- OBJET

Intitulé de l'opération :

Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'îlot Aillaud, à Beaucaire.

Localisation :

① *Lieu(x) où se déroule l'opération, impact et rayonnement à l'échelle de la commune et/ou EPCI/ et/ou bassin de vie*

La mission porte sur l'îlot Aillaud, site en friche depuis plusieurs années, acquis par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA), localisé au pied du château de Beaucaire, en plein centre-ville de Beaucaire, en site Patrimoniale Remarquable et Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville. Beaucaire est 4ème ville du Gard en nombre d'habitants, ville centre de la CCBTA et pôle d'équilibre du SCOT Sud Gard, avec un rayonnement à l'échelle de plusieurs bassins de vie. La mission intervient en amont des travaux de rénovation et de la remobilisation de ce site en friche. La mission est au service du projet de créer un nouveau pôle d'attractivité du territoire de la Terre d'Argence, qui bénéficie à la fois aux habitants du cœur de ville et de Beaucaire, et permettra un rayonnement accru du territoire de la Terre d'Argence. Le projet final, se déploiera en étroite liaison avec le Château, et participera à renforcer son attractivité en proposant une offre de services riche et complémentaire.

Le projet final vise un rayonnement à l'échelle du bassin de vie et au-delà.



Vue aérienne générale



2- DESCRIPTION DE L'OPERATION

Description détaillée :

① *Contexte, présentation de l'opération, lien avec les éléments de diagnostic et les enjeux y figurant, argumentaire relatif à la valeur ajoutée au Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre (lien avec les enjeux identifiés...)*

La mission d'étude de maîtrise d'œuvre est au service du *projet final* de reconquérir et rénover un site à fort intérêt patrimonial, en friche, au bénéfice d'un nouveau lieu d'attractivité de la Terre d'Argence. Le projet final est inscrit dans **l'orientation 5 du programme PVD/ORT** « Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant au mieux les enjeux environnementaux ». **Le projet final** participe également à **l'orientation 2** qui vise à « Développer le potentiel économique du centre-ville ainsi que le rayonnement du territoire ». A noter que le projet est inscrit dans la programmation du dispositif **Bourg Centre Occitanie**, au titre de son

Axe n°3 : Accroître l'attractivité économique et touristique et poursuivre la valorisation patrimonial.

DATRM

Dossier de demande de financement
Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.

L'objectif premier du **projet final** de la CCBTA est de rénover et de réhabiliter l'ensemble de l'îlot Aillaud et d'en faire un nouveau lieu permettant de répondre à plusieurs objectifs :

- Développer et faire rayonner la Terre d'Argence,
- Renforcer l'attractivité du Château,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Contribuer à la revitalisation du centre-ville de Beaucaire.

La mission d'étude de maîtrise d'œuvre, objet de la demande de subvention :

Les missions objet de la demande de soutien porte sur les études de conception dans le cadre de la phase amont de maîtrise d'œuvre, hors ACT et phases suivantes. Elle vise à accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la structuration du projet avant consultation et lancement des travaux.

Précisions sur le montage de l'opération :

① Précisez le cas échéant les spécificités du montage : opération menée avec plusieurs partenaires (précisez qui supporte les dépenses), montage administratif et financier (opérations collaboratives, crédit-bail, bail emphytéotique...)

L'opération est portée par la CCBTA, propriétaire de l'ensemble immobilier. La maîtrise d'ouvrage est déléguée à la Société Publique Locale de la Terre d'Argence (SPL). La mission est confiée à l'équipe dont TAUTEM est mandataire.

3- CALENDRIER

Date de début et fin de l'opération:

du 15/07/2025 à 30/12/2025 (phase conception avant DCE)

Date de début et fin d'acquittement des dépenses :

Du 15/08/2025 au 30/01/2026

Déroulé de l'opération:

① Précisez le déroulé de l'opération (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser l'opération) et la cohérence entre le calendrier et la période prévisionnelle d'exécution de cette opération.

Diag : Juillet

APS : Aout

PC : Septembre- Octobre – Novembre

APD : Sept – Octobre – Novembre

PRO : Décembre

Autorisations administratives requises : ☐ oui ☒ non

① Exemple d'autorisations : permis de construire, déclaration d'intérêt général, autorisation loi littoral...

Pas d'autorisation nécessaire pour la réalisation de la mission

Autorisations obtenues et date d'obtention	Autorisations restant à obtenir et dates prévisionnelles d'obtention

DATRM

Dossier de demande de financement
Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.

Mise à jour Juillet 2021

4- MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE DEMANDEUR

① Ces moyens permettent d'apprécier la capacité à coordonner, piloter, suivre et mener à bien l'opération dans les délais prévus.

Moyens utilisés pour les besoins de l'opération (moyens humains, matériels, immatériels...) :

Suivi et pilotage la mission de maîtrise d'œuvre réalisée par la SPL Terre d'Argence en collaboration avec les services de la CCBTA (Services Techniques, Direction, cheffe de projet PVD/Aillaud).

5- BUDGET PREVISIONNEL

Coût total prévisionnel de l'opération : ☒ HT ☐ TTC

Opération donnant lieu à récupération de TVA : ☐ oui ☐ non

Commentaires sur récupération de TVA (FCVA, non assujettissement, précisions en cas d'assujettissement partiel...)

Total des aides publiques sollicitées : 198 100€

dont Région : 198 100 € (Crédits Banque des Territoires)

Autofinancement : 198 100€

6- ARTICULATION AVEC LES SCHEMAS, DOCUMENTS STRATEGIQUES OU AUTRES ETUDES CONDUITES SUR LE TERRITOIRE

A travers les ambitions et usages prévus, le projet final s'inscrit en cohérence avec les nombreux défis des politiques publiques en faveur de la revitalisation du centre-ville et le renforcement de l'armature territoriale, rappelés dans les différents documents-cadre:

- Les défis du SCOT Sud Gard : Il met en exergue la nécessité de mener des actions en direction « **des cœurs de ville à protéger, revaloriser, repeupler, réactiver** » et qui visent à « **Préserver et valoriser les vecteurs paysagers du territoire** ». Il rappelle également la nécessité de renforcer l'armature territoriale, en s'appuyant sur les villes comme **Beaucaire** qui jouent un rôle structurant à l'échelle du bassin de vie.
- Le CRTE traduit la volonté du territoire d' : « **Aménager durablement le territoire, améliorer le cadre de vie et renforcer les polarités secondaires et les centres bourgs** » (Orientation 1 – objectif
- Les défis du **Projet de territoire CCBTA** :
 - o Valoriser et faire vivre le patrimoine, vecteur d'identité (O3)
 - o Agir sur la vitalité des centres-bourgs (O4)
 - o Participer au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (O6)
 - o Favoriser le « faire ensemble » (O10)
 - o Renforcer la dynamique économique en développant de nouvelles filières ancrées dans le développement durable (O11)

DATRM

Dossier de demande de financement
Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.

Mise à jour Juillet 2021

- Faire de la Terre d'Argence une destination du Slow tourisme à part entière (O12)
- Développer une agriculture de proximité en faveur d'une alimentation de qualité accessible aux habitants du territoire. (O13)
- Les défis issus du **PLU** :
 - Une ville toujours plus dynamique et attractive
 - Engager le renouvellement de la ville
 - Valoriser les patrimoines et les ressources
 - Améliorer les déplacements et conforter les liaisons entre Provence et Languedoc
- Les défis de la **politique de la ville**, inscrits au contrat de ville, notamment :
 - Favoriser le développement économique et l'emploi,
 - Améliorer la cohésion sociale (y/c favoriser l'accès à la culture, l'accès aux lieux culturels et aux pratiques artistiques)
 - Améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- Les ambitions des programmes **Petites Villes de Demain** et **Bourg Centre Occitanie** (cf. point 2)
- + Les défis transversaux aux politiques publiques :
 - Attractivité et développement économique
 - Cohésion sociale, inclusion
 - Transition écologique
 - Innovation

Articulation avec la démarche de révision du PSMV :

- L'ilot Aillaud, site stratégique en centre-ville et SPR, fait partie des ilots identifiés comme devant faire l'objet d'une OAP. A ce titre, le projet se fait en étroite collaboration avec l'équipe en charge de la révision du PSMV, les services de l'UDAP, la commune ainsi que les services de la DDTM30.

PLAN DE FINANCEMENT

A4

Les dépenses éligibles devront :

- être liées à la mise en œuvre de l'opération et nécessaires à sa réalisation : ne seront notamment pas considérés comme éligibles les impôts dont le lien avec l'opération ne peut être justifié, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux, les dettes (y compris les intérêts des emprunts), les accords amiables et intérêts moratoires, les frais bancaires et assimilés.*
- être postérieures à la date de réception du dossier de demande de financement*
- donner lieu à un décaissement réel : ne seront notamment pas considérées comme éligibles les retenues de garantie non acquittées, les contributions volontaires.*

Cf. modèle page suivante

DATRM

Dossier de demande de financement
Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.

Mise à jour Juillet 2021

La colonne relative à la détermination des dépenses éligibles ne doit pas être complétée par le demandeur. Elle sera complétée par le service instructeur. Le total doit être équilibré entre les charges et les produits.

Fait à
.....Beucaire.....
Cachet et signature

Juan MARTINEZ



Dossier de demande de financement
Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.

ATTESTATION

DE NON-COMMENCEMENT DE L'OPERATION

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ **Juan Martinez**
Représentant légal de ⁽²⁾ la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
(CCBTA)

Atteste sur l'honneur que l'opération « **Mission de Maitrise d'oeuvre pour la
rénovation de l'îlot Aillaud à Beaucaire** »
n'a pas connu de début d'exécution à ce jour.

Fait à Beaucaire
le

Signature



(1) Nom et qualité

(2) Nom structure

DATRM

Dossier de demande de financement
Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.

ENGAGEMENT**AU TITRE DE LA CONDITIONNALITE DES AIDES**

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ **Juan Martinez, Président,**

Représentant légal de ⁽²⁾ **Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence**

M'engage à :

- respecter ou veiller au respect des dispositions du code du travail et plus généralement en matière sociale et éthique

Afin de favoriser l'amélioration des conditions de travail.

Fait à **Beaucaire**
le



Signature,



(1) Nom et qualité

(2) Nom structure

Données techniques et géographiques de l'études

Nom du territoire PVD (EPCI) : Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

Commune concernée : Beaucaire

Périmètre géographique de l'étude : Ilot Aillaud, ensemble parcellaire de près de 3000m²

Nom du projet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'îlot Aillaud, à Beaucaire

Nom de l'étude : cf. supra.

Thématique PVD / ANCT :

☐ Une ville où grandir, bien vivre et vieillir en bonne santé

☒ Prendre soin, respecter et valoriser le patrimoine et l'environnement

☒ Vivre et faire ensemble

☒ Une ville dynamique économiquement

☐ Des citoyens en capacité d'agir

☐ Des habitants mobiles, connectés et ayant accès à la culture

☐ Une ville intégrée dans son territoire

☒ La transition écologique dans les territoires, une opportunité pour l'attractivité des petites villes

Type d'ingénierie :

☐ Ingénierie stratégique

☐ Ingénierie pré-opérationnelle thématique

☐ Ingénierie opérationnelle et montage juridico-financier des projets

☒ Conduite des opérations d'investissements publics (directes ou concédées)

☐ Facilitation des opérations d'investissements privés

☐ Autre

DATRM

Dossier de demande de financement
Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.

Domaine principal et secondaire d'intervention :

L'action participe globalement à créer un environnement urbain favorable à la mobilité, à l'attractivité résidentielle, à la déambulation et donc à la vitalité commerciale, à l'amélioration de l'espace public, etc.

- ☐ Transversale
- ☐ Logement
- ☐ Mobilité, circulation, stationnement

☒ Patrimoine, culture

- ☐ Commerce

☒ Tourisme, loisirs, sport

- ☐ Santé

- ☐ Innovation

- ☐ Participation citoyenne

☒ Bâtiments et espaces publics

- ☐ Rénovation thermique

- ☐ Vieillesse

- ☐ Eau

- ☐ Education, formation

- ☐ Développement durable

☒ Mobilités douces

☒ Tiers-lieux

Coût total de l'action : 810 000€ dont 396 200€ éligibles

DATRM

Dossier de demande de financement
Accompagnement des études stratégiques,
pré opérationnelles thématiques, de faisabilité
et/ou d'expertise économique.

Mise à jour Juillet 2021



MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ACTE D'ENGAGEMENT

Acheteur	
Personne publique	Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
Adresse	1 avenue de la croix blanche - 30300 BEAUCAIRE
Représentée par	Monsieur le Président
Mandataire, agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage	SPL Terre d'Argence, 1 avenue de la croix blanche, 30300 BEAUCAIRE, Représentée par son Président Directeur Général : Juan MARTINEZ.
Outil opérationnel de la SPL	La SEGARD, 442 rue Georges Besse - CS 43030 - 30904 Nîmes cedex 9, représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur Vincent DELORME. Tél : +33 466 382 340 - Fax : +33 466 380 967
Marché	
Opération	Réhabilitation des bâtiments et construction d'un bâtiment neuf de l'Ilot Aillaud à Beaucaire
Objet du marché	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments et construction d'un bâtiment neuf de l'Ilot Aillaud à Beaucaire
Textes applicables	Le Code de la Commande Publique (CCP)
Procédure de passation	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux dispositions de l'article R.2122-6 du code de la commande publique
Mois M0	Juin 2025
Numéro de marché	2057-01
Organisme chargé du paiement	SPL Terre d'Argence
Personne habilitée à donner les renseignements prévus par l'article R2191-60 du CCP	M. Le Président directeur Général de la SPL TA <i>Copie certifiée conforme à l'original délivrée en exemplaire unique pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou nantissement, dans les conditions prévues à l'article R2191-46 du CCP</i> Date : Signature :

Transmis en préfecture le :

Notifié le :

Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations. Un ordre de service spécifique émis par le Pouvoir Adjudicateur, ou par son représentant, précisera la date de commencement d'exécution.

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (LE MAÎTRE D'ŒUVRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES CONJOINT)

NOUS soussignés, cotraitants, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées conjoints, désignées dans le marché sous le nom « LE MAÎTRE D'ŒUVRE ».

▪ 1^{er} co-contractant : Mandataire solidaire du groupement

☒ Cas d'une personne morale
M. Adrian GARCIN
Agissant au nom et pour le compte de la société :
TAUTEM Architecture
Forme sociale : SAS Capital : 10 000€
Ayant son siège social à MONTPELLIER
et immatriculé au RCS de Montpellier
sous le n°B 350 555 900
Courriel :agence@tautem-architecture.fr

▪ 2^{ème} co-contractant

☒ Cas d'une personne morale
M. Laurent LOMBARD
Agissant au nom et pour le compte de la société :
OTEIS.....
Forme sociale : SAS Capital : 3 147 260 €
Ayant son siège social à 15 rue Raoul Nordling, 92270
Bois-Colombes
et immatriculé au RCS de Nanterre
sous le n°338 329 469

Et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché représenté par :SAS TAUTEM,
mandataire solidaire, dûment habilité à cet effet :

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exécuter la mission de Maîtrise d'Œuvre aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué ;
- NOUS AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons ;

1^{er} co-contractant

2^{ème} co-contractant

Compagnie : MAF
N° police : 132698/B

EUROMAF
7009550/S

Dès notification du contrat au prestataire chargé de cette mission, les coordonnées de celui-ci seront communiquées.

Missions confiées : LP (Solidité des ouvrages et des équipements) + S (Sécurité des personnes dans les constructions) + HAND (Accessibilité des constructions aux personnes handicapées) + ATT HAND + ESQ (analyse des esquisses, au nombre de 3) + PS (Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes) + TH (Isolation thermique et économies d'énergies) + PH (phonique) + ATT TH (Isolation thermique et économie d'énergie + DPE + 1% artistique + GTB + CONSUEL (Vérification avant mise sous tension des installations électriques) + VIEL (Vérification initiale des installations électriques)

Le Maître d'Œuvre doit tenir compte à ses frais de l'ensemble des observations du contrôleur technique, afin d'obtenir un accord sans réserve tant au stade des études que de la réalisation de l'ouvrage.

2.3.2 – Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, prévue par le Code du travail n'est pas encore attribuée. Dès notification du contrat au prestataire chargé de cette mission, les coordonnées de celui-ci seront communiquées à la maîtrise d'œuvre.

La nature et l'étendue des obligations qui incombent au Maître d'Œuvre en application des dispositions du Code du travail ne sont pas modifiées par l'intervention du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs. Le maître d'œuvre doit prendre en compte toutes les remarques du Coordonnateur. En cas de désaccord, il informe le maître de l'ouvrage sans délai.

2.4 – Ordonnancement, pilotage, coordination

La mission OPC sera confiée au maître d'œuvre.

2.5 – Mode d'attribution des travaux

L'attribution des travaux est prévue en marchés séparés.

2.6 – Pièces constitutives du marché

Le présent acte d'engagement dûment complété complète et précise les clauses du CCAP ci-joint.

Les pièces particulières constitutives du marché sont mentionnées à l'article 2.1 du CCAP.

Les pièces générales constitutives du marché sont mentionnées à l'article 2.2 du CCAP.

ARTICLE 3 – MISSIONS DU MAÎTRE D'ŒUVRE

3.1 – Domaine

L'ouvrage sur lequel porte la mission de Maîtrise d'Œuvre appartient à la catégorie des ouvrages de bâtiment : construction neuve/ déconstruction / réhabilitation

3.2 – Missions confiées au Maître d'Œuvre

Le maître d'œuvre se verra confier l'exécution des missions de maîtrise d'œuvre suivantes définies par le livre IV de la partie 2 du code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article R.2172-1 du code de la commande publique, le contenu des éléments de mission du présent marché sera conforme aux dispositions de l'article L. 2431-1., ainsi qu'à celles de l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé. Le titulaire se verra confier les éléments de mission suivants :

Mission de base :

- ◆ Esquisse (Construction neuve et réhabilitation) / Diagnostic (réhabilitation)

L'attention de la maîtrise d'œuvre est donc attirée sur le fait que le maître d'ouvrage porte une attention particulière à la mise en œuvre de la démarche METAH et SCALP. Ainsi, la maîtrise d'œuvre devra anticiper dès la conception et prévoir dans les pièces de la consultation des entreprises l'utilisation de moyens communs tels que les infrastructures et les moyens logistiques. Le maître d'œuvre devra également définir dans les pièces de la consultation des entreprises les éléments de protection collectives et ce en lien avec le CSPS.

3.2.1 – Missions de base

Les éléments relevant de la mission de base sont marqués d'un « * ».

Nota : la mission de base peut évoluer en fonction du mode de consultation des entrepreneurs

MISSION	ABREVIATION
Esquisse (Construction neuve et réhabilitation) *	ESQ*
Diagnostic (réhabilitation)*	DIAG*
Études d'avant-projet sommaire*	APS*
Études d'avant-projet définitif*	APD*
Études de projet*	PRO*
Assistance à la passation des contrats de travaux*	ACT*
Visa et synthèse et animation de la cellule *	VISA/SYNT*
Direction de l'exécution des travaux*	DET*
Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement*	AOR*

3.2.2 – Eléments de mission spécifique

- Mission de responsable de projet : cf. article 1.4 du CCAP.

3.2.3 – Eléments de missions complémentaires confiées

- OPC.
- Coordination système de sécurité incendie.
- Signalétique.
- Études géotechniques (G2 AVP, PRO, DCE/ACT, G4 ...).

3.3 – Durée du marché

Le marché est conclu à compter de sa date de notification et pour toute la durée de la mission, et s'achève dans les conditions prévues à l'article 14 du CCAP.

3.4 – Délai d'établissement des documents

3.6 – Délai de vérification des projets de décomptes mensuels et finaux des entreprises

Ce délai est défini à l'article 7.2 du CCAP.

3.7 – Dossiers à fournir par le Maître d'Œuvre

Dans le cadre de son contrat, et afin de permettre la consultation dématérialisée du marché de travaux, le Maître d'Œuvre devra fournir tous les documents écrits ou dessinés, résultant de ses études, sous forme dématérialisée :

- Par mail et/ou serveur en cas de fichiers lourds

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- ZIP;
- PDF;
- RTF;
- DOC, ou XLS, ou PPT ;
- DWG ;
- BMP, JPG, GIF, PNG.

Le Maître d'Œuvre est invité à :

- Ne pas utiliser le format EXE.
- Ne pas utiliser les macro-définitions.
- Traiter préalablement les fichiers constitutifs de sa candidature et de son offre par un anti-virus.

Il devra en outre fournir :

- 6 exemplaires papier pour les études de diagnostics
- 6 exemplaires papier pour les études d'avant-projet sommaire et 1 exemplaire informatique.
- 6 exemplaires papier pour les études d'avant-projet définitif et 1 exemplaire informatique.
- 6 exemplaires papier pour les études de projet et 1 exemplaire informatique.
- 2 exemplaires papier pour le(s) dossier(s) de consultation (dont un reproductible papier) et un 1 exemplaire informatique.
- 12 exemplaires papier pour le(s) rapport(s) d'analyse des offres (dont un reproductible) et 1 exemplaire informatique.
- 9 exemplaires papier pour les autorisations administratives (PC, etc.) et 1 exemplaire informatique.
- 5 exemplaires papier pour les dossiers des ouvrages exécutés présentés dans les formes prévues au marché de travaux de l'entreprise et 2 exemplaires informatiques.
- 2 exemplaires papier pour chacune des études géotechniques effectuées et 1 exemplaire informatique.
- Pour toutes études complémentaires indispensables à la réalisation de l'ouvrage : 2 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique (clé USB).

Le Maître d'Œuvre doit faire en sorte qu'à toutes les réunions de chantier, le dossier marché soit remis régulièrement à jour et complété de tous les documents d'exécution validés.

Le mandataire de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre aura la charge de centraliser l'ensemble des documents constitutifs du DCE (émis par les différents membres de son équipe) et de les adresser au Pouvoir Adjudicateur.

5.2 – Base de référence des prix

L'index à utiliser pour l'application des formules d'engagement définies à l'article 11 du CCAP est : bâtiment, BT01.

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo.

ARTICLE 6 – PÉNALITÉS

Les pénalités sont celles prévues au CCAP et notamment à l'article 7.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENT SUR LE COÛT DES TRAVAUX

L'estimation des travaux fixée par le Pouvoir Adjudicateur est d'un montant de **5 400 000 € HT**

(Mois d'établissement de l'estimation : **Juin 2024**)

L'article 11.1 du CCAP détermine l'engagement du Maître d'Œuvre au respect de cette estimation.

L'engagement du Maître d'Œuvre de respecter le coût prévisionnel des travaux sera arrêté à la remise de l'APD. L'avancement des études permet au maître d'œuvre de vérifier que le projet s'inscrit dans le respect de son engagement sur le coût prévisionnel des travaux qui est la somme des montants de travaux sur lesquels le maître d'œuvre assume sa mission et qui sont nécessaires pour mener à son terme la réalisation de l'ouvrage. Le calcul de ce coût prévisionnel est assorti d'un taux de tolérance précisé ci-après.

Chaque fois qu'il constate que le projet qu'il a conçu ne permet pas de respecter ce seuil de tolérance et ceci avant même de connaître les résultats de la consultation lancée pour la passation des marchés de travaux, le maître d'œuvre doit reprendre gratuitement ses études si le maître d'ouvrage le lui demande.

ARTICLE 8 – MONTANT DES HONORAIRES

8.1 – Montant forfaitaire de la rémunération du Maître d'Œuvre

Ce montant est constitué, du total de la mission de base d'une part, et des missions complémentaires éventuellement confiées au maître d'œuvre (reprendre le total du tableau ci-dessous A+B) :

- Montant du marché HT (en chiffres) :810 000,00 euros
- Montant de la TVA (Taux : 20 % ; en chiffres) :162 000,00 euros
- Montant du marché TTC (en chiffres) : 972 000,00 euros
- Montant du marché TTC (en lettres) : Neuf cent soixante-douze mille euros
- **Soit 15% du montant prévisionnel des travaux**

L'offre ainsi présentée ne lie les cotraitants que si son acceptation est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Ce montant est provisoire. La rémunération définitive du Maître d'Œuvre est arrêtée en cas de **modification du montant ci-dessus par voie d'avenant au plus tard à la remise de l'APD**. Cette **modification du marché public** interviendra en application de l'article R.2194-1 du code de la commande publique.

L'avenant susvisé contractualisera :

- Les éventuelles modifications de programme ;
- Le coût prévisionnel des travaux pour tenir compte des éventuelles modifications de programme intervenues antérieurement à la date d'engagement du Maître d'Œuvre et dont ce dernier n'est pas responsable ;
- Le cas échéant le forfait définitif de rémunération.

8.5 – Décomposition du prix forfaitaire par élément de mission et par cotraitant

8.5 – Décomposition du prix forfaitaire par élément de mission et par cotraitant

Mission	Abréviation	%	Montant HT		Répartition (Groupement conjoint)				sous-traitant n°1		sous-traitant n°2		sous-traitant n°3	
					TAUTEM MANDATAIRE		OTIS		Géotechnicien		Paysagiste		Acousticien	
			Partiel	Cumulé	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Etudes d'esquisse	ESQ	0,0%	0,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €
Etudes de diagnostics	DIAG	2,8%	20 344,00 €	20 344,00 €	39,5%	8 038,00 €	28,2%	5 740,00 €	0%	0,00 €	24,5%	5 000,00 €	7,7%	1 555,00 €
Etudes d'avant-projet sommaire	APS	19,5%	74 861,00 €	95 305,00 €	50,7%	38 000,00 €	35,3%	26 451,00 €	0%	0,00 €	8,7%	8 500,00 €	5,3%	4 000,00 €
Etudes d'avant-projet définitif	APD	19,7%	140 970,00 €	236 275,00 €	51,0%	71 850,00 €	40,1%	56 470,00 €	0%	0,00 €	3,1%	7 150,00 €	3,9%	5 600,00 €
Etudes de projet	PRD	22,3%	159 925,00 €	396 200,00 €	51,0%	83 000,00 €	38,8%	62 000,00 €	0%	0,00 €	5,6%	9 425,00 €	3,4%	5 500,00 €
Assistance à la passation des contrats de travaux	ACI	8,6%	61 500,00 €	457 700,00 €	54,6%	33 600,00 €	39,0%	24 000,00 €	0%	0,00 €	6,3%	3 900,00 €	0,0%	0,00 €
Visa et Synthèse	VISA/SYNT	6,1%	65 000,00 €	522 700,00 €	53,0%	34 450,00 €	37,0%	24 610,00 €	0%	0,00 €	3,0%	1 950,00 €	6,2%	4 000,00 €
Direction de l'exécution des travaux	DET	23,3%	166 800,00 €	689 500,00 €	50,1%	89 300,00 €	38,7%	64 500,00 €	0%	0,00 €	4,2%	7 000,00 €	3,0%	5 000,00 €
Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement	ADR	3,9%	27 800,00 €	717 300,00 €	54,0%	15 000,00 €	36,0%	10 000,00 €	0%	0,00 €	4,7%	1 800,00 €	5,4%	1 500,00 €
Rémunération du mandataire du groupement			Rémunération englobée dans la mission générale											
Mission Responsable de projet			Mission englobée dans la mission générale											
TOTAL A – Mission de base		58,6%	717 310,00 €	717 310,00 €	52,2%	374 238,00 €	28,2%	273 781,00 €	0%	0,00 €	5,0%	42 225,00 €	3,8%	27 060,00 €
DPC	DPC	65,9%	62 000,00 €	62 000,00 €	0,0%	0,00 €	100,0%	62 000,00 €	0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €
Coordination Système de sécurité incendie	CSSI	10,8%	10 000,00 €	72 000,00 €	0,0%	0,00 €	100,0%	10 000,00 €	0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €
Signalétique	SIGN	7,0%	7 000,00 €	79 000,00 €	100,0%	7 000,00 €	0,0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €
Etudes géotechniques (S2 ANP, PBO, DCE/ACT, G4 ...)	GEO	14,8%	13 590,00 €	92 590,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	100,0%	13 590,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €
TOTAL B – Missions complémentaires		11,4%	92 690,00 €	92 690,00 €	7,5%	7 000,00 €	77,7%	72 000,00 €	14,8%	13 590,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €
TOTAL A+B		100%	810 000,00 €	810 000,00 €	47,1%	381 238,00 €	42,7%	345 781,00 €	1,7%	13 590,00 €	5,2%	42 225,00 €	3,3%	27 060,00 €
Coût: journée (application de l'article 1.7.8 du CCAP)						800,00 €		800,00 €		800,00 €		800,00 €		800,00 €

Adresse e-mail du titulaire ou mandataire solidaire du groupement :
agence@tautem-architecture.fr

ARTICLE 11 – APPLICATION DES ARTICLES D.8222-5 OU D.8222-7 ET D.8222-8 DU CODE DU TRAVAIL

En application de l'article D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail le ou les titulaires du marché produisent, tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les documents suivants :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins de six mois ;
- Une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement lorsque le cocontractant emploie des salariés ;
- Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ; l'attestation sur l'honneur doit être produite tous les six mois, sauf si, compte tenu du caractère annuel des déclarations fiscales, cela conduit à représenter une attestation déjà fournie par le titulaire du marché.

Les candidats établis dans un État autre que la France doivent produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat ne peut être délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays. Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

En cas de non remise des documents susmentionnés par le titulaire, et après mise en demeure restée infructueuse, le marché peut être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, lorsqu'il a contrevenu à l'article D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail.

La mise en demeure est notifiée par écrit et assortie d'un délai d'un mois.

ARTICLE 12 – REPRÉSENTATION DES PARTIES

Conformément aux articles 3.3 et 3.4.1 du CCAG maîtrise d'œuvre, dès la notification du marché, le titulaire et le Maître d'Ouvrage désignent une personne physique, habilitée à les représenter pour les besoins de l'exécution du marché et notifie cette désignation au Maître d'Ouvrage ou au titulaire du marché.

En l'attente de cette désignation éventuelle et à défaut, les personnes physiques signataires de l'acte d'engagement sont seules habilitées à les engager.

D'autres personnes physiques peuvent être habilitées par le titulaire et le Maître d'Ouvrage en cours d'exécution du marché.

La délégation ne fait pas obstacle au droit pour le mandant d'agir lui-même, tant en demande qu'en défense.

ARTICLE 13 – DÉCLARATIONS

Le candidat ⁽¹⁾ reconnaît avoir entièrement pris connaissance des pièces du marché et ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

¹ Par le terme « candidat » il convient d'entendre le ou les signataire(s) du présent acte d'engagement c'est-à-dire, selon les cas, la personne physique, l'ensemble des cotraitants d'un groupement, le mandataire d'un groupement, etc.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

ARTICLE 14 – ACCEPTATION DE L'OFFRE

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus.

14.1 – Montant du marché

Montant du marché HT (en chiffres) :euros

Montant de la TVA (Taux : % ; en chiffres) :euros

Montant du marché TTC (en chiffres) :euros

Montant du marché TTC (en lettres) :

.....euros

14.2 – Annexes

Le présent acte d'engagement est constitué de :

- ANNEXE n° 1 : répartition des honoraires par éléments de missions et par co-traitants

Oui	Non

Banque de France

1, Rue la Vrillière

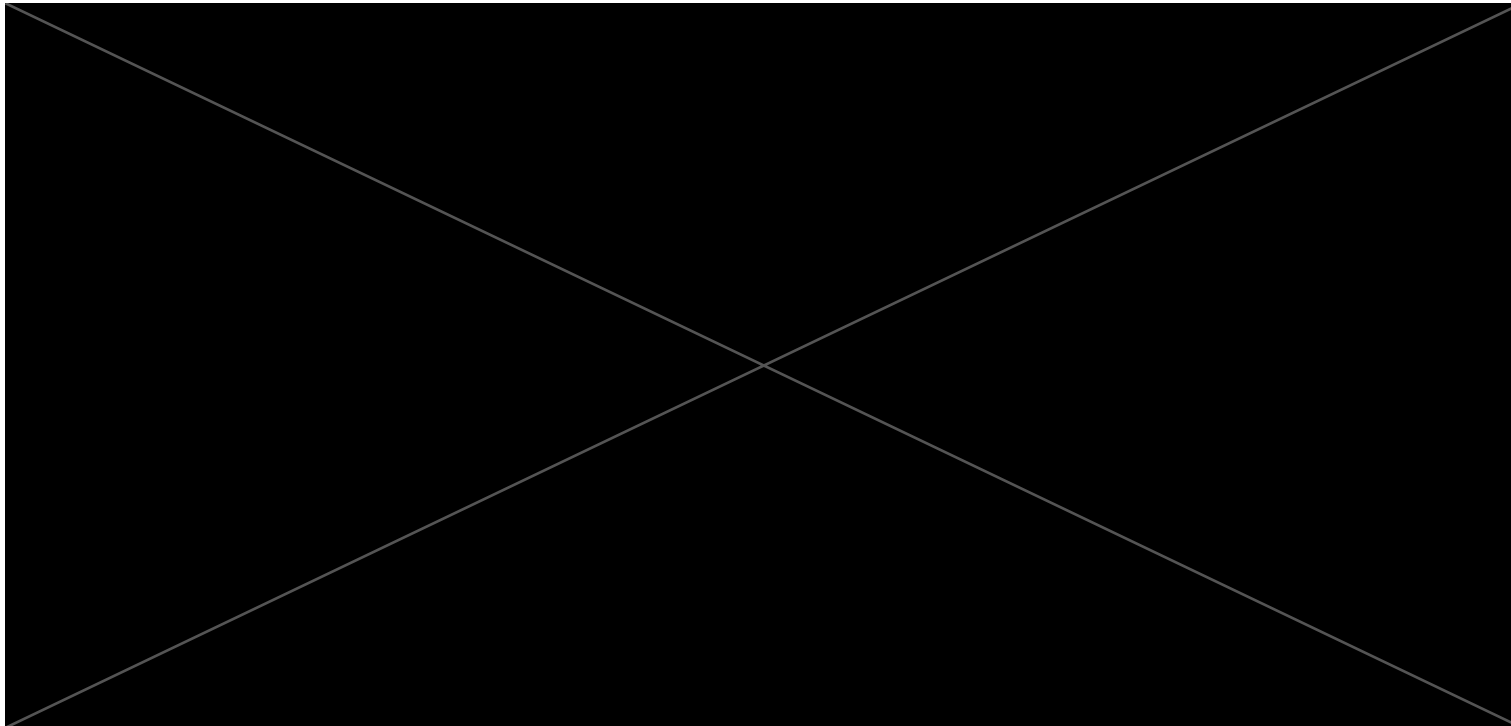
75001 PARIS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE

D'UZES

1 RUE DU 19 MARS 1962

30701 UZES CEDEX



Objet : Annule et remplace la Décision N°087- 2025- Contrat d'emprunt 2025 – La Banque Postale – 2 000 000 € - Budget principal

DÉCISION N° 098-2025

7.3 Emprunts

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique en vigueur au 1^{er} avril 2019, notamment les articles L2122-1 et L2123-1 relatifs respectivement aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables et aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de disposer de financement à long terme pour ses investissements sur le territoire.

DECIDE

Article 1 : De conclure un contrat de prêt avec la Banque Postale.

Article 2 : Le contrat est conclu pour un montant de 2 000 000 euros avec une durée de 180 mois (15 ans). Il a pour objet de financer les investissements du budget principal de la Communauté de Communes.

Article 3 : Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Taux d'intérêt : fixe 3,66 %
- Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Périodicité : Semestrielle
- Mode d'amortissement : Echéances constantes
- Versement des fonds : au plus tard le 08/08/2025 en une fois.
- Frais de dossier : 0.10 %
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Fin de contrat : Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2040.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification

Le Président

Juan MARTINEZ



Objet : Avenant n°1 au marché n°2024-06-22 « Aménagement de l'espace « Ilot de la cure » à Jonquières-Saint-Vincent – Lot n°1 Démolition »

DECISION N° 099-2025
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-2 à R.2194-4 du Code de la commande publique relatifs à la modification d'un marché en cours d'exécution ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20-031 du 4 juin 2020 portant délégation du Conseil au Président ;

Vu la décision n°130-2024 du 6 septembre 2024, portant attribution du marché n°2024-06-22 ayant pour objet l'aménagement de l'espace « Ilot de la Cure » à Jonquières-Saint-Vincent (30) pour un montant total de 393 833,10€ HT et une durée d'exécution de 8 mois, particulièrement le lot n°1 « Démolition » attribué à l'entreprise JM DEMOLITION & DESAMIANPAGE pour un montant de 58 025,00€ HT ;

Vu les prescriptions techniques prévues par le Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché n°2024-06-22, décrivant les « Travaux à la charge des différents lots ».

Vu l'avenant n°1 de moins-value du lot n°1, tel que ci-annexé.

Considérant :

- **Que** certaines prestations initialement prévues au lot n°1 n'ont pas été réalisées par l'entreprise JM DEMOLITION & DESAMIANPAGE ;
- **Que** cette dernière n'a pas fourni le constat d'huissier, n'a pas réalisé les travaux de démolition et d'évacuation des fondations, ni exécuté les travaux de finition du portail ;
- **Que** ces interventions donnent lieu à une moins-value sur le montant du lot n°1, répartie comme suit :
 - - 700,00 € HT pour le constat d'huissier non fourni,
 - - 2 536,00 € HT pour la démolition et l'évacuation des fondations,
 - - 423,00 € HT pour les finitions sur portail ;
- **Que** la moins-value totale s'élève à -3 659,00 € HT ;
- **Que** le montant initial du lot n°1 étant de 58 025,00 € HT, le montant révisé après application de l'avenant n°1 de moins-value est fixé à 54 366,00 € HT.

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 de moins-value, ci-annexé, portant déduction du montant total de 3 659,00€ HT, soit 4 390,80€ TTC, correspondant à plusieurs prestations non réalisées par l'entreprise JM DÉMOLITION & DÉSAMANTAGE, titulaire du lot n°1, à savoir : la fourniture du constat d'huissier (- 700,00€ HT), les travaux de démolition et d'évacuation des fondations (- 2 536,00€ HT) ainsi que les finitions du portail (- 423,00€ HT).

Article 2 :

Lot n°1 « Démolition » en € HT :

Entreprise	Montant initial du marché	Avenant n°1 Moins-value	Nouveau montant du marché
JM DEMOLITION & DESAMANTAGE	58 025,00€	- 3 659,00€	54 366,00€

Article 3 : D'inscrire et repartir les dépenses au budget en cours comme suit :

Budget	Opération
Principal	9119

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.

Le Président,



Juan MARTINEZ



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1 – Lot 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence

1 Avenue de la Croix Blanche
juridique@laterredargence.fr
30300 Beaucaire
Tél : 04.66.59.54.54
SIRET : 243 000 585 00105

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

JM DEMOLITION & DESAMIANTAGE

3 chemin rural 21
Dit de la Tour
34290 VALROS
Tél : 04.67.28.10.92
SIRET : 421 128 547 00088

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

**Aménagement de l'espace « Ilot de la cure » - Commune de Jonquières-Saint-Vincent
Lot 1 Démolition**

■ Référence du marché public : **N°2024-06-22**

■ Date de la notification du marché public : **11/09/2025**

■ Durée d'exécution du marché public : **8 mois**

■ Montant du marché de base :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **58 025,00€**
- Montant TTC : **69 630,00€**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

- Réfaction article 2.3.1.1.1 de la DPGF : constat d'huissier non-réalisé par l'entreprise ou non remis pour un montant de **700,00€ HT**.
- Réfaction article 2.4.6.1.1 partiel : travaux de démolition de fondations non réalisés malgré de nombreuses relances à l'entreprise pour un montant de **2 536,00€ HT**.
- Réfaction article 2.6.1.2.1 partiel : travaux non finis sur portail prévu au marché pour un montant de **423,00€ HT**.

La somme totale HT des réfections appliquées au marché est de **3 659,00€ HT**.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant total du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant moins-value :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : - **3 659,00€**
- Montant TTC : **4 390,80€**

% d'écart introduit par rapport au marché initial = - **6,73%**

Nouveau montant du marché public :

Lot n°1 : Démolition

Entreprise	Montant initial HT Avant avenant n°1	Montant HT Avenant n°1 moins-value	Nouveau montant HT Après avenant n°1
JM DEMOLITION & DESAMIANPAGE	58 025,00€	- 3 659,00€	54 366,00€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur Isidore FREY		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Beaucaire, le 11 JUIL. 2025

Signature

Juan MARTINEZ, Président



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

EXE10 – Avenant n°1

Lot 1

Marché public n°2024-06-22

Page : 4 / 4

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250711-099-2025-CC
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025